



# La prise en compte du vieillissement des travailleurs handicapés en ESAT

*Etude menée en région Centre en 2012  
(données au 31/12/2011)*

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de l'organisation médico-sociale, et notamment de la nécessité d'approfondir la connaissance des besoins, l'Agence Régionale de Santé a confié au CREAL Centre la réalisation d'une étude sur la prise en compte du vieillissement des travailleurs handicapés dans les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux de la situation actuelle et des perspectives d'évolutions, de connaître les stratégies d'accompagnement déjà mises en œuvre et d'en identifier, le cas échéant, les réponses à caractère exemplaire à développer régionalement.

## Contexte et objectifs de l'étude

Pour ce faire, les 66 ESAT de la région Centre ont été sollicités pour répondre à deux questionnaires : un questionnaire global concernant leur établissement et un questionnaire « usager » à renseigner **pour chaque travailleur âgé de 45 ans ou plus.**

L'enquête quantitative a été complétée par des entretiens qualitatifs menés auprès de représentants d'ESAT et de gestionnaires, de Conseils généraux, de MDPH et de travailleurs handicapés.

## Méthodologie

**Population  
concernée :  
quelques  
données clés**

### Profil général de la population concernée

- Dans les 42 ESAT ayant répondu à l'enquête, 31,3 % des travailleurs ont 45 ans ou plus (jusqu'à 64 ans). Ces travailleurs ont en moyenne 51,7 ans.
- La population d'enquête est majoritairement masculine.
- La déficience intellectuelle apparaît prédominante (73,3%), suivie par les troubles du psychisme.
- Les activités les plus représentées parmi la population d'enquête sont le conditionnement (53,2 %) et la sous-traitance (24,8 %).
- La majorité des travailleurs enquêtés sont accueillis à temps plein (78,5 %) ; les temps partiels sont pour la plupart supérieurs à 0,5 ETP.

### Impact du vieillissement

- Parmi les travailleurs enquêtés, 43,7 % ont d'ores et déjà présenté des signes de vieillissement, en moyenne à partir de l'âge de 48,2 ans.
- Les signes de vieillissement repérés par les équipes sont divers (accroissement de la fatigabilité, de la lenteur, des plaintes somatiques, des problèmes de santé, des capacités de concentration, etc.) et causés par de multiples facteurs, en lien avec la personne elle-même (pathologie, parcours de vie, etc.) et/ou avec le contexte dans lequel elle se situe.

### Mise en place d'une réflexion sur le vieillissement au sein des établissements

(cf. projets d'établissement et projets associatifs)

#### Formation des équipes

### Mise en place d'un travail sur le repérage des situations

#### Adaptations de l'accompagnement

- Aménagement des conditions de travail (adaptation de la charge de travail, du poste de travail, etc.)
- Aménagement du temps de travail (développement du temps partiel, articulation avec d'autres dispositifs de jour, mise en place d'activités extra-professionnelles adaptées, etc.)
- Suivi médical renforcé

#### Préparation à la cessation d'activité

- Suivi renforcé dans le cadre du projet individuel
- Sensibilisation sur les représentations liées au vieillissement et à la retraite
- Préparation à la transition entre deux lieux d'hébergement
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Informations / échanges avec les familles

**Prise en compte  
du vieillissement  
des travailleurs  
handicapés par les  
ESAT et leurs  
gestionnaires**

**Intégrer la question de l'accompagnement du vieillissement des personnes dans le projet d'établissement et anticiper les adaptations à mettre en place, y compris pour les ESAT encore peu concernés par la question du vieillissement**

- accessibilité et aménagement des locaux
- choix de matériel adapté
- activités proposées et à développer (activités de production ; activités de soutien)
- plateaux techniques (cf. intérêt de la présence de professionnels médicaux et paramédicaux d'une part et de personnels spécifiquement chargés du travail de partenariat et de la préparation des cessations d'activités d'autre part)
- ressources externes à mobiliser

**Développer les compétences des équipes sur la question de l'accompagnement du vieillissement**

- former les professionnels
- favoriser le développement d'une vigilance, d'une observation permanentes
- définir une personne ressource au sein de l'établissement ou de l'organisme gestionnaire
- mettre en place des outils facilitant le repérage des signes de vieillissement

**Au-delà des aménagements en termes de temps d'accueil, penser un accompagnement spécifique pour les personnes vieillissantes de façon à faciliter leur maintien dans le travail lorsqu'elles le souhaitent puis à préparer leur cessation d'activité**

- activités de soutien dédiées
- visites de lieux d'accueil ; rencontres
- stages

**Favoriser d'une façon générale la progressivité dans les évolutions**

- réalisation de bilans réguliers
- expérimentations des adaptations proposées ; stages – en interne et à l'extérieur

**Développer l'information et le dialogue sur les droits et possibilités, en amont de l'âge de la retraite, avec les travailleurs, les familles et les services tutélares**

**Développer / renforcer les partenariats**

notamment pour :

- améliorer l'accompagnement hors temps d'accueil à l'ESAT (cf. travailleurs à temps partiel)
- préparer la cessation d'activité (cf. stages, visites, activités communes, etc.)
- mutualiser les expertises et les expériences

notamment avec :

- les autres établissements et services du secteur Adultes (autres ESAT, FH, FV, SAVS...)
- le secteur sanitaire (hôpitaux, intersecteurs de psychiatrie, libéraux, médecins du travail)
- les services tutélares
- les établissements accueillant les personnes âgées

## Pistes de travail

### Au niveau du cadre dans lequel s'inscrivent les ESAT / au niveau des acteurs institutionnels

#### ■ Intégrer aux schémas départementaux la problématique du vieillissement des travailleurs d'ESAT et notamment les axes de travail suivants :

connaissance des besoins  
formation des professionnels  
adaptation des modalités d'accompagnement au sein des ESAT pour les personnes handicapées vieillissantes  
développement de différents types de places d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes sur l'ensemble des territoires ; création de nouvelles structures (foyers-logements notamment) voire de dispositifs innovants  
développement des possibilités d'accompagnement à domicile

#### ■ Développer les dispositifs permettant d'accompagner le temps libéré pour les personnes à temps partiel

sections adaptées  
accueils de jour

#### ■ Rendre possibles les doubles prises en charge

pour la prise en charge partagée de travailleurs à temps partiel  
pour l'organisation de stages dans la perspective d'une cessation d'activité

#### ■ Prendre en compte la difficulté pour les ESAT de gérer un grand nombre de temps partiels ; raisonner en personnes physiques et pas seulement en ETP

#### ■ Eviter les ruptures brutales au moment de la cessation d'activité pour les travailleurs qui résident en foyer d'hébergement

dissocier dans le temps cessation d'activité / hébergement (rendre possible a minima des maintiens temporaires en foyer d'hébergement, notamment en cas de situation particulière – couples, absence de solution d'hébergement, etc.)  
réfléchir à l'opportunité de dissocier travail en ESAT et possibilité d'être hébergé en foyer d'hébergement

#### ■ Développer les échanges avec les ESAT afin d'améliorer la connaissance des besoins et de favoriser la capitalisation des pratiques

*Au regard des difficultés et préconisations précédemment énoncées, il semble nécessaire de repenser les modalités de financement de l'ensemble des établissements du secteur adultes (ESAT mais aussi accueil de jour et structures d'hébergement).*



L'intégralité de l'enquête est disponible sur le site internet du CREAI : [www.creaicentre.org](http://www.creaicentre.org)

Creai Centre 58bis boulevard de Châteaudun – 45000 Orléans  
Tél. 02 38 74 56 13 / Fax. 02 38 74 56 29

[Creai-centre@creai-centre.asso.fr](mailto:Creai-centre@creai-centre.asso.fr)

N° de déclaration d'activité FPC : 2445 0007 45